

DC : la brigade d'intervention de la Monusco dispose d'un mandat plus offensive
Par Radio Okapi
29 Mars 2013

Le Conseil de sécurité a prorogé d'un an, jusqu'au 31 mars 2014, le mandat de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (Monusco) et a décidé de la doter d'une « brigade d'intervention » qui aura pour mandat de combattre et de neutraliser les groupes armés dans l'est de la RDC. Jusque là, le mandat de la Monusco était axé essentiellement sur la protection des civils.

Cette brigade comprendra notamment trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance qui aura pour responsabilité de neutraliser les groupes armés, précise la résolution adoptée à l'unanimité de ses quinze membres par le Conseil aujourd'hui.

Parmi ces groupes opérant dans l'est de la RDC et au-delà de ses frontières, le M23, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et les Maï-Maï sont accusés par le Conseil de graves atteintes aux droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires, des violences sexuelles et le recrutement et l'emploi à grande échelle d'enfants.

La création d'une brigade d'intervention répond à une recommandation du Secrétaire général. Le Conseil se prononcera sur le maintien de sa présence en fonction des résultats qu'elle aura obtenus et des progrès que le gouvernement congolais aura accomplis dans la création d'une « force de réaction rapide » congolaise capable de prendre le relais de la brigade d'intervention et dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région.

Accord d'Addis-Abeba

Le 24 février, 11 pays de la région avaient signé ce document qui les engage à protéger la souveraineté territoriale de la RDC et à préserver la paix et la stabilité dans le pays. Lors de l'adoption de la résolution créant la brigade d'intervention, le Conseil de sécurité a exigé des États signataires qu'ils honorent leurs engagements de bonne foi.

Pour s'en assurer, il encourage la mise en place rapide d'un mécanisme de suivi régional « 11+4 » impliquant les dirigeants de la région, sous les bons offices des quatre garants de l'Accord-cadre, qui sont les Nations Unies, l'Union africaine, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Le Conseil de sécurité préconise en outre un « mécanisme national de contrôle » afin d'accompagner et de superviser la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la réforme de la RDC.

Tout juste nommée par le Secrétaire général, l'Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, est chargée par le Conseil de diriger, coordonner et évaluer l'application des engagements pris au titre de l'Accord-cadre, et invitée à conduire un processus politique global ouvert à toutes les parties prenantes en vue de remédier aux causes profondes du conflit dans la région.

Les signataires de l'Accord-cadre sont notamment tenus de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des pays voisins; de ne tolérer aucun type de groupe armé ni fournir d'aide ou d'appui à ces groupes; et de ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes accusées de crimes graves.

Nouvelle approche

Dans une déclaration transmise par son porte-parole à l'issue de cette réunion du Conseil, le Secrétaire général Ban Ki-moon a salué l'adoption de cette résolution « importante », « qui propose une approche nouvelle et globale en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans l'est de la RDC et dans la région des Grands Lacs ».

« Le Secrétaire général espère que le renforcement du mandat de la Monusco, qui prévoit également la création d'une Brigade d'intervention pour répondre au problème des groupes armés, contribuera à la restauration de l'autorité de l'Etat et au retour à la stabilité dans l'est de la RDC », indique son porte-parole.

(Correspondance de Jérôme Longué de la radio des Nations unies à New York)